

CHARTRE DES EMPRUNTEURS

L'une des missions de la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres (MDDS) est **d'accompagner** les bibliothèques publiques dans leurs projets d'action culturelle ; c'est dans cette perspective qu'un fonds de supports d'action culturelle est développé chaque année : **expositions, valises thématiques tous supports, raconte-tapis, kamishibai et jeux.**

La MDDS prête gratuitement ses supports d'action culturelle aux acteurs de la lecture publique en Deux-Sèvres, et prioritairement aux bibliothèques. Ce fonds est aussi prêté gratuitement aux associations deux-sévriennes, il peut aussi être emprunté par les bibliothèques hors département sous certaines conditions. Il est également mis à la disposition des établissements scolaires des Deux-Sèvres dans le cadre d'une convention avec le CANOPÉ 79.

Des valises thématiques ponctuelles peuvent être créées en fonction de l'actualité ou de **vos demandes**. Pour trouver la liste des supports d'action culturelle, rendez-vous en bas de cette page.

L'assurance est à la charge de la collectivité emprunteuse.

Le transport est à la charge de l'emprunteur (lieux d'enlèvement MDDS de Niort ou l'annexe de Thouars). Cependant, il peut bénéficier des navettes mises en place avec le CANOPÉ 79 et procéder à l'enlèvement et au retour des supports d'action culturelle dans un point relais départemental.

Le support d'action culturelle est prêté dans son intégralité et ne peut être prêté ou rendu partiellement.

Le prêt de ces supports d'action culturelle **est formalisé par un bulletin de réservation signé des deux parties (accompagné d'une attestation d'assurance pour les associations), à nous renvoyer signé pour validation de la réservation.**

L'emprunteur s'engage à :

Prendre connaissance du règlement de prêt.

Posséder une assurance le couvrant en cas de dommages et/ou de perte de tout ou partie du support d'action culturelle.

Respecter les dates d'enlèvement et de retour mentionnées dans le bulletin de réservation.

Faire figurer le partenariat avec la MDDS – Conseil départemental des Deux-Sèvres, sur le lieu de l'action culturelle, ainsi que dans toute forme de communication (presse, etc...).

Remplacer les documents perdus ou détériorés auprès de la MDDS

Respecter les clauses particulières de prêts des tapis de lecture et du matériel d'action culturelle (voir fiche du catalogue).

**En cas de non respect de ces engagements,
l'emprunteur sera considéré comme non prioritaire
pour un prochain emprunt de support d'action culturelle.**

Durées recommandées de prêt des supports d'action culturelle

Supports	Durée mini	Durée conseillée	Durée maxi
Exposition	1 semaine	4 semaines	12 semaines
Valise	3 semaines	6 semaines	12 semaines
Tapis de lecture/raconte tapis	1 semaine	3 semaines	6 semaines
Kamishibai	1 semaine	3 semaines	6 semaines
Jeux	3 semaines	6 semaines	12 semaines
Grille	4 jours	3 semaines	12 semaines
Vitrine bulle	1 semaine	4 semaines	12 semaines
Fond de scène + projecteurs	1 semaine	3 semaines	12 semaines
Liseuses (3 à la fois)	-	6 mois	-
Tablettes musicMe (3 à la fois)	-	A venir	-
Ipad ou tablette Android	-	Prêt groupe de travail	-
Console jeu vidéo + jeux	-	En fonction du projet	-

Le battement minimum entre deux sorties d'un même élément est d'une semaine.

Pour un projet particulier (animation, festival...), la durée de prêt peut être allongée, faire la demande par mail à :

MDDS@deux-sevres.fr ou MDDS-ANIMATION@deux-sevres.fr

Comment procéder pour emprunter un support d'action culturelle ?

- Formuler votre demande auprès de la MDDS
Tél : 05-49-26-28-20
mail : MDDS@deux-sevres.fr ou MDDS-ANIMATION@deux-sevres.fr
- Préciser au moment de la réservation le lieu de l'enlèvement du support d'action culturelle : MDDS de Niort ou l'annexe de Thouars, ou bien un point relais départemental (médiathèques de Moncoutant, Bressuire, Thouars, Cerizay, Coulonges sur l'Autize, Parthenay, Airvault, La Mothe Saint Héray, Mauzé sur le Mignon et Melle).
- Si le support est disponible, la MDDS vous fera parvenir rapidement une fiche de réservation à faire signer par le responsable de l'équipement ou le président de l'association.
- **Renvoyer la fiche signée à la MDDS qui vaudra validation de la réservation et l'attestation d'assurance pour les associations.**
- Dès lors, le support d'action culturelle sera à votre disposition à la MDDS de Niort ou l'annexe de Thouars aux dates indiquées sur la fiche de réservation, ou vous sera livré dans les points relais du département (chaque mardi matin la MDDS dépose dans les locaux du CANOPÉ 79 les supports d'action culturelle destinés aux relais et récupère les retours en provenance de ces dix points cités ci-dessus). **La livraison via CANOPÉ 79 s'effectuera dans votre point relais le mardi après-midi pour le Sud et le jeudi après-midi pour le Nord du département.**
- Au retour, l'ensemble est vérifié en fonction de la liste d'inventaire. Tout document, objet perdu ou détérioré, doit être remplacé par l'emprunteur.

Responsable de l'action culturelle : Laure Copin 05.49.26.28.28

Secrétariat prêt d'expositions : Emmanuelle Guerin 05.49.26.28.20

Mail : MDDS@deux-sevres.fr ou MDDS-ANIMATION@deux-sevres.fr

Site : <http://mediatheque.deux-sevres.com/>